



CLESSE
FRANCE

INSTALLATEURS
RESTONS CONNECTÉS

CONCEPTEUR, FABRICANT ET FOURNISSEUR DE SOLUTIONS GAZ

Février 2026



Bienvenue sur la première Newsletter CLESSE ! Dédiee à vos besoins techniques du quotidien, elle vous permettra d'avoir accès à des explications précises sur les nouveautés du secteur, aux derniers produits CLESSE, à des conseils de notre équipe reconnue d'experts techniques, et à des promotions chez nos distributeurs partenaires.

**Nouveautés
CLESSE**

CLESSE vous propose désormais le

ROAI BUTANE-PROPANE



pour répondre à
la réglementation
(Voir guide AMG
édition 8 -
Décision
ministérielle du
21 novembre 2025)



Nouveau site web !

Un nouveau site web, construit pour
vous aider à retrouver facilement nos
produits grâce à une section dédiée.

Rdv sur :
clessefrance.fr



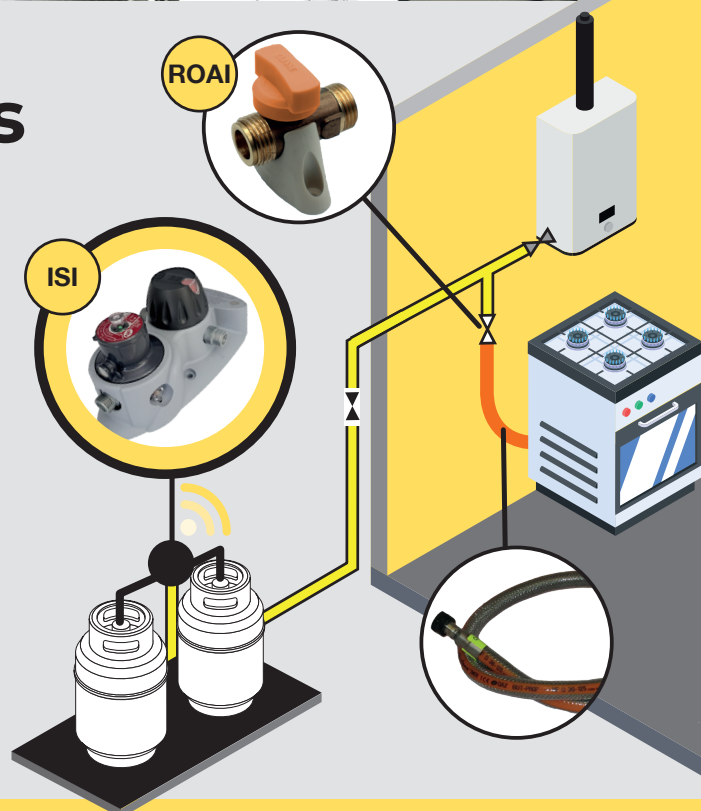
! Infos techniques

Depuis le 1er juillet 2024, la réglementation impose,
pour **toutes les nouvelles installations gaz pour
habitations individuelles ou collectives**, une
pression d'entrée **inférieure à 50 mbar**.

Notre gamme **ISI (Inverseurs à Sécurité Intégrées)**
et **DSI (Détendeurs à Sécurité Intégrées)** permet
de répondre à ces exigences.

Installés avant la pénétration de l'installation gaz
dans l'habitation, ils régulent la pression dans le
logement à 37 mbar (propane).

PROPANE





CLESSE
FRANCE

INSTALLATEURS
RESTONS CONNECTÉS

CONCEPTEUR, FABRICANT ET FOURNISSEUR DE SOLUTIONS GAZ

Février 2026



**Retrouvez nos
produits et nos offres
promotionnelles chez nos
clients distributeurs tout
le mois de février.**

**Je m'inscris pour profiter
des futures promotions**

ÉVÉNEMENTS À VENIR :

Retrouvez nous sur des salons et événements :

CLESSE est partenaire de PG pour promouvoir les bonnes pratiques. Nous communiquerons les actualités ainsi que toute mise à jour concernant les séminaires gaz ou autres événements.

Les rendez-vous de la filière gaz :

- Avignon le 05 mars
- Montauban le 13 mars
- Rouen le 23 mars
- Pont-à-Mousson le 10 avril

habit **A⁺**



QUOI DE NEUF DANS LE SECTEUR ?

Evolution de la réglementation des installations gaz dans les **ERP** (établissements recevant du public).

**Entrée en application
le 1er janvier 2026**



Ce nouveau règlement de sécurité contre les **risques d'incendie et de panique** dans les ERP traite également des règles d'implantation des installations gaz.

CE QUI CHANGE

Les installations propane des ERP de catégorie 5 de moins de 20 personnes seront réalisées et contrôlées comme celles des habitations individuelles et collectives, excepté pour les dispositifs de détente (RDDS 37 mbar) qui peuvent être positionnés à l'intérieur du bâtiment.

Pour plus d'informations, consultez-nous !

INSTALLATEURS :

RESTONS CONNECTÉS !

**Pour continuer à recevoir
les informations et
promotions CLESSE
inscrivez-vous :**



Remplissez le questionnaire et recevez
votre cadeau de bienvenue !